

Le **Conseil de Fabrique** n'est pas une association mais un organisme de droit public.

Il est chargé de veiller à l'entretien des édifices cultuels et d'administrer les biens et revenus affectés à l'exercice du culte, en réglant les dépenses et en assurant les moyens d'y pourvoir.

Le conseil est composé de 5 membres auxquels s'ajoutent obligatoirement le curé et le maire de la commune. Les membres sont élus pour 6 ans et ne peuvent pas accomplir plus de 3 mandats.

- Présidente : Monique LOUYOT
- Secrétaire : Isabelle DI GIUSEPPE
- Trésorière : Jocelyne LAPOINTE
- Membres : Guy LOUYOT et Michel TORLOTING
- Membres de droit :
 - Brigitte TORLOTING, Maire
 - Edouard KSIAZKIEWICZ, prêtre